

Département du Finistère
Arrondissement de Quimper

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018

Le 25 octobre de l'An Deux Mil Dix Huit, le Conseil municipal de DOUARNENEZ, convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. François CADIC, Maire.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

Nombre de Conseillers présents : 29

**M. CADIC - Mme PLENIER - M. LE FLOCH - Mme TILLIER - M. BALANNEC - M. POULMARC'H -
Mme QUÉRÉ - M. CARADEC - M. ALIDOR - M. LE BRIS - Mme CARIOU - Mme LOUBOUTIN -
M. PERROT - Mme DARCHEN - M. LIGAVANT - Mme GALL - Mme DILER - Mme LE BRUN -
M. BRUSQ - M. MANSON - M. PHILIPPE - Mme PETITDEMANGE - M. RAPHALEN - M. BOEUF -
Mme JADÉ - M. GRIVEAU - Mme PIERRET - M. TUPIN - Mme PENCALET**

Nombre de conseillers représentés : 4

**Mme LANNOU donne procuration à M. ALIDOR - M. PAUL donne procuration à M. LE FLOCH -
M. SPIERS donne procuration à M. PERROT - M. ROBERT donne procuration à Mme PENCALET**

Nombre de conseiller absent : 0

M. RAPHALEN, Conseiller municipal, a été élu secrétaire de séance.

N°18.10.08

Délibération cadre actant les emplois existant au sein de la Ville de Douarnenez

La liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités et établissements publics locaux annexée au décret n° 2016-33 du 20 janvier 2016 (rubrique 2101) dispose qu'en matière de rémunération du personnel, l'acte d'engagement doit mentionner en particulier la référence à la délibération créant l'emploi.

La trésorerie est ainsi amenée à effectuer un contrôle de flux informatique pour les agents entrants, c'est à dire les agents nouvellement recrutés.

Selon les thématiques de ses contrôles, elle peut par ailleurs être amenée à un contrôle visant à s'assurer que tous les agents actuellement rémunérés par la collectivité peuvent être rattachés à des délibérations ayant créé leurs emplois.

A défaut de la mention « vu la délibération n° .. du .. créant l'emploi de ... » apposée sur l'acte d'engagement de l'agent, le comptable doit se faire produire ladite délibération et s'assurer de la cohérence entre la délibération et l'arrêté de recrutement.

Pour des questions d'efficacité administrative, il convient de délibérer pour confirmer que le tableau des emplois en vigueur à la Ville de Douarnenez et remis à jour annuellement atteste que chaque emploi a bien été créé selon les règles administratives requises et avec le consentement de l'assemblée délibérante.

M. le Maire propose :

- de confirmer que le tableau des emplois en vigueur fait foi concernant les décisions de création de l'ensemble des emplois de la Ville depuis sa création.

La Commission des Ressources Humaines a émis un avis favorable lors de sa séance du 19 octobre 2018.

Après avoir entendu le rapport de M. François Cadic, Maire,
le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
sur proposition du Maire,

DECIDE d'adopter la proposition de M. le Maire.

Adoptée à l'unanimité

Délibéré à Douarnenez, les jour, mois et an susdits,
Pour Extrait Conforme,

François CADIC
Maire



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, written over the stamp.